

Moniteur d'atelier 2^{ème} classe

Mission générale :

- ↪ encadre et accompagne les travailleurs en situation de handicap mental avec ou sans troubles associés dans les activités de production.
- ↪ participe au développement des personnes en situation de travail par des actions de soutien
- ↪ transmet un savoir professionnel technique
- ↪ assure la production de son atelier.
- ↪ s'assure du respect des règles de sécurité.

Conditions d'exercice :

- ↪ Travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels paramédicaux et sociaux.
- ↪ En Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT), en Entreprise Adaptée (EA), en Institut Médico Educatif (IME)

Niveau de formation :

Accessible avec un Certificat d'aptitude aux fonctions de Moniteur d'Atelier (COFMA), de niveau V, avec une qualification technique et une expérience professionnelle en lien avec l'activité visée (menuiserie, horticulture...).